

**Bulletin du jeudi 22 juillet 2021**E-mai : fodgfi44@gmail.com**Lettre de FO
au Premier Ministre**

Monsieur le Premier ministre,

Depuis la survenue de la pandémie de Covid-19, la confédération FO s'est mobilisée pour que les moyens soient mis en œuvre afin que prioritairement la santé des salariés, et plus largement de la population, soit protégée.

Il s'agissait des EPI (équipements de protection individuels) – masques, gel, blouses et gants, parois de protections – qui faisaient défaut, en parallèle des moyens de prise en charge des patients affectés par le Covid-19 ou tout autre maladie, dont était révélée l'insuffisance, notamment à l'hôpital, du fait des contraintes budgétaires prévalant depuis de trop nombreuses années.

Dans le même esprit, dès que les vaccins ont été homologués par les autorités scientifiques compétentes, FO a plaidé et revendiqué pour que ceux-ci soient rendus disponibles le plus largement et le plus rapidement, notamment à l'intention des salariés.



De même, FO appelle à la mise à disposition de vaccins,

dans les mêmes conditions, des populations des pays en étant dépourvus.

Pour autant, FO conteste que la politique mise en œuvre pour accélérer et élargir la vaccination ou s'assurer des protections requises, nécessaires face à la survenue du variant Delta, s'appuie sur la menace de sanctions allant jusqu'au licenciement des salariés concernés soit par la vaccination obligatoire soit travaillant dans les lieux soumis au passe sanitaire.

A l'image du résultat obtenu par le nombre de personnes déjà vaccinées en quelques mois, et alors que le nombre de doses disponibles était restreint, FO considère que la priorité devrait être d'informer, expliquer et rassurer afin de créer les conditions et un environnement facilitant l'accès au vaccin pour tous.

A ce titre, FO soutient que la vaccination puisse être effectuée sur le temps de travail.

Par ce courrier, la confédération entend vous alerter qu'elle est attentive à ce que ces dispositions ne puissent pas conduire, par le biais du passe sanitaire, à restreindre les libertés syndicales, dont la liberté de réunion, déjà entravées au gré des confinements et mesures de jauges sanitaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, de l'expression de ma haute considération.



**Nos inFORMations vous intéressent ?
Inscrivez vous sur notre liste de diffusion pour n'en rater aucune !**